

La vieille église de Courrendlin : un édifice jurassien plus que millénaire menacé de disparition

Autor(en): **Lovis, Gilbert**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Actes de la Société jurassienne d'émulation**

Band (Jahr): **76 (1973)**

PDF erstellt am: **18.04.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-684893>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Un édifice jurassien plus que millénaire
menacé de disparition

La vieille église de Courrendlin

Notice historique par Gilbert Lovis

Sommaire

Avant-propos.

En guise d'introduction, quelques photographies.

Evocation

- Bref rappel des origines.
- Lointains témoignages.
- La vieille église de Courrendlin vue par ses anciens desservants.
- Au temps de la Réforme.
- Quelques échos de la vie paroissiale au XVIII^e siècle.
- Au temps où le vent éteignait les cierges sur l'autel de la vénérable église.
- L'âge de la retraite.
- Interrogation.

Sources et références.

Avant-propos

Au cœur du Jura, l'ancienne église de Courrendlin se meurt, brisée par l'abandon et le poids des ans. Modeste bâtiment par ses dimensions actuelles, cette maison de Dieu désaffectée vaut cependant mieux que la disparition, car elle reste un témoin plus que millénaire du passé jurassien.

Les demeures humaines se sont arrêtées à un jet de pierre de ce vénérable sanctuaire afin de ne pas bousculer cette « ruineuse église » bardée de planches et cernée d'orties. Celle qui, jadis, vit tant de fidèles accourir vers elle, n'est plus aujourd'hui qu'une volière gravement lézardée.

Si, en 1738, des querelles de clocher n'avaient pas contrecarré les projets de reconstruction, elle ne serait plus qu'un souvenir. Mais heureusement, après quasi vingt années de luttes, les paroissiens de Courrendlin eurent la sagesse de bâtir une nouvelle église au milieu du village, comme il se doit. Ils abandonnèrent l'ancien sanctuaire mais, jusqu'au début de ce siècle, ils tinrent à venir y célébrer la messe au moins une fois l'an. Durant la « Grande Guerre », des fouilles mal dirigées transformèrent l'intérieur de cette église en un misérable fouillis de pierre, tandis que les gravats du plafond s'accumulent aujourd'hui sur ces débris.

Un jour prochain, la toiture s'affaîssera, les murailles achèveront de s'écrouler et le patrimoine jurassien aura perdu un bâtiment, classé monument historique, avant qu'une étude scientifique des fresques du XVe siècle ait été effectuée. Le plâtre dissimulera-t-il encore longtemps ce témoignage artistique à nos regards ? Les édifices millénaires jurassiens sont-ils assez nombreux pour qu'on puisse se permettre d'assister passivement à cette peu glorieuse disparition ?

Evocation

Au temps où les pierres de ce futur sanctuaire dormaient encore sur les berges de la Birse, l'abbaye de Luxeuil était florissante au point que l'abbé ne savait plus où loger ses moines. Les villages de la Rauracie n'étaient pas aussi riches et leurs habitants dépendaient de la Lotharingie, dont un fief, le Sornegau, comprenait le bassin supérieur de la Birse et était administré par les ducs d'Alsace¹. L'un d'eux, Gondonius ou Gondoin, fit don d'une partie sauvage de ce territoire à saint Walbert, l'abbé de Luxeuil. Lorsque celui-ci vint visiter cette nouvelle propriété, il la baptisa « Grande Vallée » ou « Grand Val ». Il chargea des moines de défricher ces terres boisées et de fonder le monastère qui allait devenir le berceau de l'Evêché de Bâle. Vers 640, il désigna Germain de Trèves comme premier abbé de Moutier-Grandval.

Cet homme est surtout connu pour sa courageuse intervention auprès d'Adalric qui dévastait la Vallée.

Hélas, l'abbé Germain et son compagnon Randoald furent lâchement assassinés par des émissaires du duc d'Alsace, le 21 février 675, dans la plaine de La Communance.

La valeur de ces deux martyrs fut si bien reconnue au cours des siècles, qu'aujourd'hui encore on peut vénérer leurs reliques déposées dans l'église paroissiale de Delémont².

La tradition veut que le souvenir de saint Germain soit lié à la fondation de l'église de Courrendlin. Dans la biographie du valeureux abbé, le moine Bobolène rapporte que Germain de Trèves s'était mis à tailler les rochers de part et d'autre des gorges de Moutier pour rendre plus facile l'accès du nouveau monastère³. Peut-être est-ce lors de ces travaux ou en rentrant de voyage que saint Germain s'assit sur la pierre qui porte son nom et qui se trouvait à proximité de la vieille église.

En 1856, Auguste Quiquerez la décrit comme étant « un gros bloc de calcaire informe, ayant trois pieds et demi de long sur autant de large et un pied d'épaisseur ». A cette époque, elle était couchée à l'entrée de l'ancien cimetière de Courrendlin. Après avoir rappelé qu'elle avait une excavation naturelle en forme de siège, l'historien estima que « selon toute apparence, elle était une de ces pierres levées dont les druides faisaient usage et que le peuple vénérât ». Rien ne permet de confirmer ou d'infirmer cette idée.

L'opinion suivante, également de Quiquerez, est intéressante : « Il faut bien que cette roche, qui n'offre de remarquable que ces bassins, ait joui d'une grande vénération pour avoir échappé au marteau des maçons durant tant de siècles. Nous sommes persuadé que c'est elle qui a motivé la bâtisse d'une église chrétienne en ce lieu pour effacer le culte du paganisme et détruire les sacrifices qu'on faisait sur cet autel. »

En 1945, F.-Ed. Koby redécouvrit la pierre dite de saint Germain. Dans le chapitre qu'il lui consacre, il cite Quiquerez et conclut : « Ce monolithe a dû être apporté là et n'est pas un élément naturel de la basse terrasse de la Birse. Il a pu être extrait du lit actuel, en amont plutôt qu'en aval. Du point de vue de la préhistoire, il n'est pas facile à qualifier. Ce n'est ni un menhir ni une pierre à vraies cupules et l'opinion de Quiquerez paraît encore défendable, faute de mieux⁴. »

Aujourd'hui, cette pierre gît à l'intérieur de la vieille église. Les matériaux d'une muraille partiellement écroulée la recouvrent à moitié.

Le passage de saint Germain sur le sol rauracien semble donc avoir eu une influence sur le choix de l'emplacement de la vieille église de Courrendlin. Si le peuple voyait en lui un martyr et un saint, le clergé ne devait pas aussi rapidement se rallier à cet avis puisque le nouveau sanctuaire fut placé sous le vocable de saint Barthélemy⁵. Laissons les hypothèses de côté, car depuis longtemps les raisons des bâtisseurs sont oubliées et, déjà au XVIII^e siècle, le curé de Courrendlin se plaignait amèrement de devoir marcher « un bon quart d'heure » pour se rendre à l'église. En outre, il fallait « porter et rapporter par le beau et le mauvais temps tous les ornements sacerdotaux et cela de crainte qu'on les vole, comme il est déjà arrivé à répétées fois et dernièrement le 4 février de cette année 1738 »⁶. Lui non plus ne comprenait pas ce choix étrange.

La première mention de la vieille église de Courrendlin se trouve dans un acte rédigé en 866. Le 19 mars, à la demande du comte alsacien Hugues IV, le roi de Lorraine et Bourgogne, Lothaire II, confirma au monastère de Moutier-Grandval la possession de ses biens. Parmi eux figurent Courrendlin et sa chapelle⁷.

Le 20 septembre 884, l'empereur Charles le Gros confirma au monastère prévôtois la possession de ses biens et de la chapelle de Courrendlin en particulier⁸. En 999, le dernier roi de Bourgogne, Rodolphe III, donna l'abbaye de Moutier-Grandval avec toutes ses dépendances à l'évêque de Bâle Adalbéron⁹. Pour quelles raisons ? Même s'il affirme avoir voulu récompenser le prélat pour les services rendus, on peut se demander si « la grande peur », qui s'empara de l'esprit de tant de gens à l'approche de l'an mille, n'a pas aussi motivé son acte. Quoi qu'il en soit, la fameuse année où aurait dû survenir la fin du monde, Rodolphe III confirma sa donation. Celui que l'on surnomme aimablement « le Fainéant » ou « l'Imbécile » joua donc un rôle important dans la formation de l'Evêché de Bâle et provoqua bien des controverses parmi les historiens¹⁰.

Faute de compétences, nous abandonnons les délicats problèmes de la propriété et de la jouissance des biens de l'abbaye prévôtise pour revenir à la petite chapelle de Courrendlin.

En 1342, le prince-évêque Jean Senn de Münsingen fonda son anniversaire et celui de ses parents dans la cathédrale de Bâle. Par ce document daté du 1^{er} juillet, il réservait pour lui et ses successeurs la

collature du vicariat de Courrendlin¹¹. Selon J. Trouillat, le droit de conférer ces bénéfices ecclésiastiques appartenait à l'évêque de Bâle et au chapitre de Moutier alternativement¹².

Le même historien indique que cette église était placée sous l'invocation des saints Germain et Randoald¹³ et l'abbé Daucourt précise qu'elle était dédiée à saint Barthélemy¹⁴. M. A. Rais rapporte les deux informations et parle d'un acte de 1482 où il est question de « leglisse de saint Germain de Correndelin »¹⁵.

En cette affaire de dédicace et d'origine, nous devons faire nôtre l'avis du commissaire Hennet qui, le 18 décembre 1738, était venu en compagnie du doyen Henneman pour examiner l'édifice malmené par les ans : « Nous nous sommes aussy informés au possible pour découvrir par qui et par quels moyens cette vieille Eglise doit avoir été bastie, mais nous n'avons peu deterrer aucun vieux document ny monument, qui fournissent les connaissances nécessaires¹⁶. »

Au XVII^e siècle, il devint indispensable de procéder au « rétablissement de la tour de l'église ». Le 23 octobre 1657, les paroissiens de Courrendlin firent établir un devis par « un chapuis de cornol ». A ce charpentier, ils confièrent « la besogne (...) scavoïr tous le batiment de bois depuis le haut iusque a bas et a chaucun estage un degré et chacun degré un petit planchez ou lon pourat monter facilement ius apres les cloches »¹⁷. Les « communautés » de Courrendlin, Châtillon et Rossemaison approuvèrent le projet, car tous les frais étaient à la charge de la paroisse.

L'entretien d'un lieu de culte était jadis réparti entre les différents intéressés et, dans le cas présent, selon l'accord suivant : « Messieurs les Collateurs et Décimateurs entretiennent la nef de l'Eglise ; le Curé le chœur et la paroisse le cloché¹⁸. » Cette répartition des charges était la cause d'assez singulières complications. Ainsi, en 1726, « les vents et orages qu'on a ressentis au mois de xbre de l'année dernière, qu'ont portez de grands dommages, n'ont point éparrgnez vostre Eglise de Courrendlin, où au dire du Maire du lieu, le sommet du toict de la nef at souffert tant par l'emportement des coupuës que quantité de tuilles communes que sont assez cassez »... Admirons l'euphémisme employé par le commissaire des églises de la vallée de Delémont, l'abbé Hennet, pour annoncer aux décimateurs qu'ils devaient remplacer des tuiles et surtout payer les frais ! La bonne volonté n'était pas très évidente puisque quelques jours avant l'expédition de ce message, daté du 15 mars 1726, le maire de Courrendlin avait décidé de « porter un prompt remède » à la situation créée par la tempête survenue en décembre de l'année précédente. Avec un chariot, il s'était rendu à Delémont, chez « le Sieur Keller, Receveur de Son Altesse », pour y charger les tuiles et matériaux nécessaires à la réparation¹⁹. Son initiative fut peu appréciée et l'homme bien mal accueilli. Keller n'avait pas reçu d'ordre et il renvoya le maire avec son char vide, mais, tout aussi tenace que l'administrateur scrupu-

leux, il alla trouver le commissaire Hennet. Celui-ci fut plus compréhensif : « Je ne peu, dit-il, à son instance le laisser retourner à vuide & ainsy il en emmena hors de la tuillerie une voiture afin de faire reparer la nef de cette Eglise au premier bon temps ²⁰. »

Les dépenses n'étaient pas toujours à la charge des décimateurs. En 1734, ce fut à nouveau le tour des paroissiens de payer des réparations. Cette année-là, ils durent faire refondre une des cloches ²¹. Comme nous l'avons déjà écrit, tout ce qui touchait à l'entretien du clocher incombait à la paroisse. Aussi s'efforça-t-elle d'obtenir des subventions et au prince-évêque, elle rappela qu'il lui avait jadis accordé « quèque subside » pour contribuer au financement « du rétablissement de la pointe du cloché » ²².

Malgré les réparations, l'église était si petite qu'il fallait songer à la remplacer. Cet édifice ne pouvait abriter que 350 des 750 fidèles que comptait alors la paroisse. Le curé se désolait de devoir constater que « vu que l'église est incapable de contenir tous les paroissiens, la plupart s'absentent très souvent des offices (...), particulièrement ceux de Rossemaison qu'on y voit presque jamais, et c'est une espèce d'éternuement quand on en voit un ou deux tous les mois ou six semaines, assister à un office ». Ces fidèles peu assidus avaient obtenu l'autorisation de « pouvoir fréquenter l'église plus à leur portée, les jours de dimanche et de fêtes, sans que le curé les puisse empêcher » ²³. La mauvaise humeur évidente du prêtre provenait aussi du fait que la quête se ressentait de leur absence. Mais avant de parler de ses revenus, tentons de déterminer l'aspect de cet édifice au milieu du XVIIIe siècle, soit peu avant son abandon.

A Courtételle, le 22 octobre 1754, l'abbé Fr. C. Tabourat, curé du lieu, avait établi un long rapport à ce sujet. Nous en extrayons cette description :

« Estant sur les lieux ou j'y interpellay Maitre Louys Schwengly charpentier à Delémont, et maitre Jean Baptiste Metthé masson, j'aurois fait faire les dimensions de ladite Eglise, suivant lesquelles le chœur qui est large de 14 pieds et 15 en longueur y compris l'épaisseur de l'arcade qui est de deux pieds et demi, la sacristie tient 9 pieds en quarré, la nef de vuide 36 pieds de longueur et 20 de largeur ²⁴. »

Après avoir souligné que les paroissiens de Courrendlin ne pouvaient « y loger commodément », il décrivit ainsi cet édifice : « Dans ladite Eglise, il n'y a que deux croisées de fenestres du costé de midy, de minuit il n'y en a point (...). D'ailleurs j'ay remarqué (...) que ladite Eglise menaceroit ruine en plusieurs endroits y ayant plusieurs fractions aux murailles, notamment à celles de la nef ²⁵ du costé de minuit qui seroit déjà tombée si elle n'estoit soutenuës par celle de la tour, comm' aussi celle qui est au dessus de l'arcade du chœur fait un ventre contre le haut de la nef ; quant au clocher avec sa flèche il est dans son entier, sauf une fraction qu'il y a à l'arcade de l'entrée. »

Si ce rapport n'était pas fait par le camérier du chapitre rural de Salignon, à la demande de la Cour épiscopale de Bâle, on pourrait prétendre que les paroissiens tentaient d'accuser décimateurs et curé de négligence coupable dans l'entretien de la maison de Dieu.

Mais poursuivons notre visite : « Le chœur n'est point voûté il n'y a que des simples planches pourries, tout le reste de la charpente soit du chœur soit de la nef ne vaut absolument rien. » Pour prouver la véracité de ces informations, le commissaire Tabourat joignit le rapport écrit des deux experts. L'avis des paroissiens figure dans une requête tendant à obtenir l'autorisation de construire une nouvelle église. Ils affirmaient qu'elle était « trop étroite, vieille, ruineuse, et même très incommode à cause de son éloignement ; éloignement qui, sans parler de plusieurs autres inconvénients, prive les très humbles suppliants de beaucoup de grâces, et les expose à beaucoup de maux spirituels » ²⁶.

* * *

Au XVI^e siècle, comme une multitude d'Européens, les paroissiens de Courrendlin durent se pencher sur le délicat problème de la Réforme. Profitant du traité de combourgeoisie qui la liait à la Prévôté depuis la République de 1486, Berne se mit à jouer au directeur spirituel. Soutenant fermement les réformateurs, elle n'hésita pas à intervenir directement dans les affaires paroissiales lorsque les résultats des consultations populaires n'étaient pas favorables à sa religion. En cette Prévôté où, « chaque jour, les cloches tintaient pour sonner matines ou vêpres, none ou l'angélus, la messe ou l'agonie » ²⁷, Berne envoya des prédicants. Aux paroissiens assemblés, ils annonçaient la nouvelle doctrine en insistant sur les avantages de cette rénovation spirituelle et en dénonçant les abus et la conduite peu évangélique de trop nombreux hommes d'église, par exemple de quelques chanoines du chapitre de Moutier-Grandval. Le 20 avril 1531, le Conseil de Berne envoya une députation chez les Prévôtois pour surveiller les agissements de Soleure qui s'opposait discrètement à l'implantation de la Réforme dans cette région.

Les instructions gouvernementales bernoises précisaient : « Comme les braves gens de Grandval et Courrendlin sont en majorité désireux d'ouïr la parole de Dieu, vous vous y rendrez, vous ferez tout ce qui peut avancer la gloire de Dieu ; vous vous occuperez d'eux afin de les engager à accepter l'Evangile et vous ferez en sorte que la majorité, lors du vote, se déclare pour nous, en leur promettant en notre nom, appui, aide et protection » ²⁸.

Les intentions de ces messieurs étaient très claires, mais la réalisation de ce projet fut cependant perturbée par les habitants de la Prévôté « Sous les Roches ». En général, les arguments religieux étaient trop peu alléchants et, afin que la majorité des fidèles de chaque paroisse se prononce en faveur de l'aide et de la protection bernoises, ceux qui se nommaient « collateurs » ajoutaient : « Vous direz aussi, mais en secret, aux

habitants de Moutier qu'ils appellent au Conseil de Berne, lequel est tout disposé à les aider à obtenir la portion des biens d'église qui leur appartient²⁹. »

Est-ce la médiocrité des biens dépendant de la vieille église ou la fidélité envers la religion ancestrale qui incita les paroissiens de Courrendlin à se montrer rebelles aux projets bernois ? Les motifs religieux furent certainement importants, mais l'introduction de la Réforme dans la Prévôté fut si étroitement liée à des questions strictement temporelles qu'il ne faut pas les oublier. La proximité de la châtelainie de Delémont, qui n'était pas liée à Berne, la frontière naturelle que représentaient les gorges de Moutier, l'éventuelle influence de personnalités locales, dont celle du curé, sont également à prendre en considération lorsque l'on examine de près les raisons qui amenèrent un partage de la Prévôté sur le plan religieux.

Le 18 janvier 1531, Berne avait ordonné aux paroissiens de Courrendlin de s'assembler dans leur église afin de se prononcer au sujet de la réforme. Les termes de cette invitation étaient les suivants :

« Nous avons appris que vous avez quelque affection et désir d'ouïr la parole de Dieu, de quoi nous sommes bien réjouis, Dieu soit loué ! A cette cause, puisque vous êtes nos bons voisins et combourgeois, et aussi, comme frères et chrétiens sont tenus de se consoler l'un l'autre, nous avons avisé d'envoyer notre ambassade vers vous, pour vous tenir quelques propos à ce sujet. Donc, nous vous prions et cordialement vous admonestons que le 23 (janvier) vous soyez assemblés en votre église pour ouïr ce que notre ambassadeur, le châtelain de Nidau, vous dira de notre part. Et ce, nous ferez grand plaisir. Autant priant Dieu qu'il vous donne grâce d'accepter l'Evangile pour être conduits dans le chemin de la vie et de la gloire éternelle³⁰. »

Le résultat de cette consultation ne répondit pas au désir de Berne. A une grande majorité, les paroissiens décidèrent de conserver la religion héritée de leurs pères et, par conséquent, l'église de Courrendlin ne devint pas un sanctuaire voué au culte réformé.

Mais l'affaire ne fut pas close pour autant. Avec ténacité, les maîtres des bords de l'Aar tentèrent d'amener ces croyants récalcitrants au « pur Evangile ». Le pasteur de Court étant venu prêcher dans la Vallée, le prince-évêque pria Berne de le rappeler à l'ordre. Le 20 février 1532, le zélé prédicateur reçut ce message du gouvernement bernois : « Il nous est venu à notice que, ces jours passés, vous êtes allé en un village nommé Vicques, et là, de votre propre autorité, sans être appelé par les paroissiens, vous avez voulu prêcher et, en revenant de là, agir pareillement à Courrendlin, ce qui est chose désagréable à l'évêque de Bâle³¹. »

L'opposition des gens de ce lieu ne devait pas avoir convaincu le pasteur de Tavannes qui, le 17 février de la même année, écrivit à son seigneur de Nidau : « Des nouvelles de par deçà, Dieu soit loué ! Depuis que les ambassadeurs envoyés pour faire « le plus » par les paroisses de la Prévôté, outre Court et Sornetan, qui acceptèrent l'Evangile, trois

autres, celles de Courrendlin, Corban et Malleray, ont mis bas l'abomination des idoles et des autels ³². » En ce qui concernait Courrendlin, la joie de ce pasteur était prématurée, car les paroissiens avaient modifié leur attitude. D'ailleurs, l'activité des prédicants n'était pas toujours un brillant exercice oratoire. Les faits rapportés par les réformés de Moutier le prouvent. En 1532, « le 23 juin, dans le village de Courrendlin, après le souper, à nuit tombante, deux jeunes gens qui ne songeaient à mal, mais qui chantaient une chanson par joyeusement sont assaillis par une troupe d'individus parmi lesquels se trouvait Wuillième, fils aîné du prévôt, qui le bâton à la main, l'injure à la bouche, s'écrie :

« Où sont ces méchants Luther », s'approche quoique les autres reculent, et frappe Jean de Moutier, qui lui rend ses coups. Ils soupçonnent un complot, parce que le fils du prévôt est excessivement catholique. Nous pensons que vous connaissez également la violence qu'il s'est permise contre le prédicant et six bons compagnons qui buvaient à l'hôtel ; comment il vint avec son arquebuse et d'autres camarades. Prière de leur faire rendre justice à Berne, Soleure, Bienne ou Moutier, partout ailleurs que « Sous les Roches » ³³. »

Pour remédier à cette situation, les réformés de Moutier proposaient au gouvernement bernois d'envoyer un nouveau prédicateur dans la paroisse de Courrendlin afin d'inviter ces croyants récalcitrants à changer de pratiques religieuses. La République de Berne abandonna difficilement cette partie de la Prévôté car, en décembre 1532, son délégué réclamait encore l'autorisation du prince-évêque pour pouvoir envoyer des prédicants dans les paroisses de Courrendlin, Corban et Courchaipoix ³⁴. Mais, malgré tous ces efforts, Berne échoua et la vieille église de Courrendlin demeura un sanctuaire catholique.

Un mot maintenant au sujet des revenus des desservants de cette paroisse. Comme dans d'autres localités, ils étaient très peu satisfaits de leur sort, car les conditions de vie, qui en son temps avaient été améliorées par Christophe Blarer, n'avaient plus été réadaptées.

En particulier, la situation matérielle du curé de Courrendlin n'était pas enviable. En 1737, il se plaint « des travaux pénibles de la cure de Courrendlin, qui est composée de quatre villages, dont trois sont écartez et éloignez d'une bonne lieue » et il gémit à cause des déplacements qu'il doit effectuer « par des chemins très rudes et impraticables pour des chevaux à moins que de prendre de grands détours » ³⁵.

Ces ennuis, dus à l'éloignement de l'église, pouvaient être vaincus par un prêtre jeune et vigoureux, mais lorsque l'âge et les infirmités venaient, sa situation était très délicate. Ainsi, lorsqu'il fallait aller administrer un moribond dans un village éloigné comme Vellerat ou Rossemaison, l'abbé J.-J. Comte affirme qu'il devait alors « courir à toutes jambes vers l'église pour aller chercher le Saint Viatique, et que ce soit ou en hiver dans les neiges et mauvais temps, ou en été dans les chaleurs, quand il rentre à Courrendlin il est déjà tout en eau, tout essoufflé, et même plus fatigué qu'il ne serait d'aller dans un des villages écar-

tés, si l'église était située dans le village, car il ne faut pas moins d'une demi-heure pour descendre à l'église et remonter jusqu'au village de Courrendlin » ³⁶.

Soucieux de mettre en évidence la fatigue extrême qui accablait le prêtre ainsi éloigné de son église, l'auteur de la lettre cite un exemple tragique, celui du vicaire Georges Erard : « Il y prit la mort, car ayant été appelé auprès d'un malade qui pressait fort, il eut le bonheur de le trouver encore en vie et de lui administrer les saints sacrements ; mais il était tout en nage, il s'oublia et but de l'eau dans la chaleur, ce qui lui coûta la vie ; trop heureux d'avoir sacrifié sa vie, à l'exemple du bon Pasteur, pour le salut des âmes. » Parfois, malgré de si pénibles efforts, le ministre de Dieu arrivait trop tard, le divin Maître n'ayant pas attendu l'arrivée de Son serviteur pour ordonner au moribond de venir vers Lui. Dans ces conditions, le curé rêvait d'une bonne église à proximité de la maison curiale.

Si ce qu'il raconte sur la situation spirituelle d'une partie de ses ouailles est le reflet de la réalité, il avait véritablement des motifs d'être angoissé. Plaise au Ciel que le requérant ait un peu noirci le tableau quand il écrivait qu'une nouvelle église était d'autant plus nécessaire que les paroissiens de Courrendlin « étant voisins des Acatoliques (leur ban joint celui de Moutier) ils devraient être plus exemplaires, moins vicieux, moins morigénés, plus parfaits, plus zélés et plus fermes dans la doctrine et les dogmes de foi, plus zélés et plus fermes à les soutenir, que tous les catholiques ». Et ceux-ci étaient les moins mauvais paroissiens, si l'on en croit l'abbé Comte, qui précisait à propos de ses ouailles de Rossemaison que « ne fréquentant jamais l'église paroissiale, ils n'assistent jamais aux sermons, ni au catéchisme : aussi pendant trois ans que je suis curé-vicaire ici, je peux dire que je n'ai vu ni hommes, ni femmes de Rossemaison assister au catéchisme, que je fais l'après-midi, tellement que j'ai été obligé d'aller les trouver dans leur village, comme aussi ceux de Vellerat et j'ai trouvé, avec regret, que plusieurs tant vieux que jeunes ne savaient pas ce qu'un chrétien doit savoir (...) comme le credo, les commandements de Dieu et de l'Eglise, etc., et si je leur parlais des parties du sacrement de la pénitence, de la contrition, confession, satisfaction... d'un acte de foi, d'espérance, de charité ou d'autres doctrines et vérités nécessaires au salut, c'était leur parler grec, ou du moins un langage qu'ils ne comprenaient pas » ³⁷.

Contrairement à ce que le desservant de la vieille église de Courrendlin pensait, nous pourrions aisément utiliser ses amères constatations pour dénoncer son incapacité et celle de ses prédécesseurs. Ce texte est, en effet, trop violent pour être impartial. Heureusement, les archives de l'ancien Evêché de Bâle conservent un dossier qui permet de décharger les paroissiens incriminés et explique l'évident mécontentement du prêtre.

C'était en avril 1722. Un différend opposait « Messire Estienne Viatte » à ses ouailles de la paroisse de Courrendlin. Parmi les nom-

breux griefs réciproques figure une plainte contre les gens de Rossemaison. Le curé voulant « les faire amender pour n'estre pas venu a la messe de paroisse à Courrendlin trois dimanches l'un après l'autre ». Habituellement, le « Role », ce minutieux règlement régissant la vie paroissiale, précisait que les fidèles étaient passibles d'une amende de 60 sols bâlois s'ils manquaient la messe trois dimanches consécutifs. Malheureusement pour le curé, le « Role » de Courrendlin ajoutait aux excuses ordinaires, comme la maladie ou les voyages, que les paroissiens habitant fort loin de l'église pouvaient assister aux offices dans le sanctuaire le plus proche de leur domicile.

Les habitants de Rossemaison estimaient que le chemin qui leur permettait de se rendre à l'église paroissiale était trop long, puisqu'il fallait « trois quard heure » pour le parcourir, et « très difficile car il faut monter et descendre ». Le curé Viatte ne partageait pas cet avis. Pour lui, « un lointain chemin se doit entendre 2 ou 3 heures (de marche) » et il exigeait que tous les fidèles suivent les offices dans la vieille église de Courrendlin. Ceux de Rossemaison se souciaient fort peu des vues de leur pasteur et ils préféraient suivre le chemin conduisant à Delémont, car il était « tout proche et fort aisez ».

Les arbitres du différend donnant raison aux paroissiens, le curé Viatte releva un détail amusant : « quand ils vont à la messe a Delémont, ils demeurent sur les rües et la place publique causant et fumant avec scandale, comme Monsieur Chastellain lez at désia advertit dans le pled général, et menacez de chastois ». Les intéressés nièrent qu'ils préféraient le tabac et les bavardages aux prières, mais ils durent reconnaître que le châtelain de Delémont était intervenu à ce sujet, même si « ce ne sont pas ceux de Rossemaison en particulier, mais généralement tous ceux de la vallée ».

Jadis, le prêtre jouait un rôle direct dans les questions scolaires. Le curé Viatte reprochait aussi aux habitants de Rossemaison de ne pas envoyer leurs enfants à l'école et au catéchisme à Courrendlin. Les arbitres lui donnèrent tort, car les gamins de Rossemaison pouvaient fort bien fréquenter l'école locale, mais les parents durent « se soumettre à prendre chez eux un maître d'école tous les hivers » et il fallait que le régent fut « trouvé capable par le sieur curé, conformément à la synopse ».

Il serait aisé de considérer le curé d'autrefois comme une sorte de seigneur local si l'on n'examinait pas aussi la conduite des paroissiens. En 1722, lors du même procès, les habitants de Courrendlin firent grief au chef de la paroisse d'avoir percé deux nouvelles fenêtres à la cure « à leur insu mais a ses frais ». Ils ne lui pardonnaient pas « d'avoir rompu la muraillle de la maison de cure en deux endroits du costez de vent », car, en arrivant dans leur village, il avait dû promettre « de ne faire aucune nouveautez » ; donc, pas question d'améliorer son logement. Cette maison possédait « trois tois quil at ostenz du costez de vent, qui estoient là pour conserver les fenestres ». Les paroissiens exigeaient qu'il les rem-

place alors même que leur pasteur assurait qu'ils étaient « tombés par pouriture ».

Des fenêtres, passons aux champs. Le chef spirituel de Courrendlin était partiellement payé en nature et il avait la jouissance des terres formant la dot curiale. Le rôle prévoyait que « quand le curez est résident, les paroissiens sont attenus à luy labourer la doeute les trois saisons, permis que le Sieur Curez leur doit boire et manger raisonablement ». Le curé refusant de nourrir les laboureurs selon les normes habituelles, les paroissiens portèrent plainte. Le don d'un repas était important et, sans entrer dans les détails de cette longue querelle, nous relèverons ce petit fait dépeignant les conditions de vie. Les plaignants exigeaient qu'une chopine de vin soit servie aux laboureurs. Mis à part celui de Courroux, tous les curés de la région ne leur donnaient que de l'eau comme boisson et l'abbé Viatte estimait « qu'il ne leur doit aucunement du vin, qu'il ne leur doit que le repas des paysans qui n'ont pas de vin »³⁸.

Le desservant de l'ancienne église de Courrendlin dépendait donc beaucoup de la valeur des agriculteurs du lieu et ceux-ci étaient soumis aux caprices de la nature et du temps. Cette situation rendait le prêtre plus sensible aux problèmes matériels de ses ouailles ou, au contraire, l'irritait singulièrement, selon le tempérament de l'homme. Grâce à la dîme, il obtenait une partie de son revenu, mais la grande part de cet impôt allait au prince-évêque et au chapitre de la cathédrale d'Arlesheim. Le curé prélevait « la troisième gerbe de disme » sur l'ensemble des récoltes, « la dîme de la meilleure charruë de toute la paroisse » et celle des champs dits « Scheuké ». Il avait également droit aux « dîmes donné à montes publiques » : elles lui rapportaient entre 24 et 37 « bichots » de grains selon les années³⁹.

La dote curiale comprenait des champs, un pré et deux chenevières. A cause de l'assolement triennal, les champs étaient répartis ainsi : « un journal sur une pied (une sole), deux sur la seconde et trois sur la troisième, qui font six journaux, qui excepté pour un demi journal sont des plus mauvais champs de Courrendlin ». Selon les calculs du curé, après déduction des frais, ils lui procuraient un revenu de 4 boisseaux de blé « de profit » et autant d'avoine. Le chef de la paroisse était mécontent des chenevières qui ne lui rapportaient que 3 livres bâloises, car elles étaient « mauvaises et exposées aux inondations ». Il disposait aussi d'un pré « dit le pecqua pour y faire deux chariots de foin, le regain appartenant à la communauté », à cause du droit de vaine pâture. Cette parcelle était louée pour 20 livres bâloises et l'amodiation de sa part de chanvre lui procurait 3 livres de beurre et 15 sols, à Vellerat, 7 1/2 pots de beurre et 10 sols, à Rossemaison, 1 livre bâloise, 17 sols à Châtillon. A Courrendlin, il obtenait « en nature, de chanvre differemment des fois vingt livres d'œuvre, d'autres seulement huit livres ». Le chapitre d'Arlesheim lui donnait 8 penaux d'orge, la paille de 400 gerbes et « 15 bichots en fixe »³⁹.

En 1737, l'abbé Jean-Jacques Comte jugeait ainsi sa situation matérielle : « La modicité du bénéfice consiste en cent quatre vingt penaux de bléd, et autant d'avoine : or comme le bléd ne se vendt à présent qu'à vingt sol le penal, le pauvre suppliant n'en n'a presque que pour payer la pension de Mr Viatte⁴⁰ : d'où il est facile à concevoir que le pauvre suppliant, malgrées les fatigues qu'il faut soutenir, est obligé de manger son pain sec où trempé dans l'eau, sans avoir presque jamais le moyen d'aller chercher une ou deux livres de viande à la boucherie ; car pour du vin, comme étant d'une cherté excessive, le très humble suppliant n'en voit dans sa maison, que tous les trois jours une chopine, qu'il envoie chercher dans le cabaret pour dire la Sainte Messe. »

Même en faisant la part à l'éventuelle exagération de circonstance, il n'en demeure pas moins que la situation matérielle de ce prêtre n'était pas enviable. D'autres recherches nous ont prouvé qu'elle était loin d'être une exception. A l'époque, le bas clergé se plaignait souvent, car les décimateurs ne pensaient généralement qu'aux bénéfices et remplissaient parcimonieusement les obligations imposées par le droit de percevoir la dîme. L'état déplorable de la nef est un exemple de leur attitude. On pourrait répliquer que le curé n'était guère plus soucieux d'assurer l'entretien du chœur de l'église, puisqu'il menaçait aussi de tomber en ruines. C'est vrai. Pour sa défense, il pouvait invoquer la modicité des redevances composant le droit d'étole. En effet, en plus de la dot curiale et des parts fiscales présentées auparavant, il recevait une rétribution pour chacun des principaux actes de la vie religieuse d'un croyant. Par exemple, le rôle paroissial prévoyait que « les nouveaux mariés doivent à leur curez le iour des promesses de mariage 10 sols balôisses et le iour des noces 15 sols, ou le disnez si le curez at le vouloir d'y aller, comme de coutume ». Pour un enterrement, il avait droit à un florin ; dans cette redevance était comprise « l'obligation de dire trois messes », etc. Terminons ici ce rapide survol de la situation matérielle du curé de Courrendlin, car présenter le rôle paroissial sortirait du cadre de cette notice.

* * *

Vers 1740, l'état du chœur de la vieille église était déplorable si l'on en juge par les témoignages de l'époque. Long de 15 pieds, large de 14, il était éclairé par une petite fenêtre romane aménagée au-dessus de l'autel et par une seconde, percée dans la façade méridionale. N'étant pas voûté, son plafond était constitué par « un simple plancher mal assemblé, vieux et ruineux, où il y a un trou exprès pour aller, par le moyen d'une échelle, suspendre la lampe qui brûle devant le Vénérable »⁴².

L'obligation d'entretenir une lumière perpétuelle devant le tabernacle causa bien des ennuis aux desservants de la vieille église. Le curé Viatte devait avouer que, malgré les prescriptions ecclésiastiques, « la lampe dudit lieu n'est allumé devant le Vénérable que la moitié du temps

parce qu'il faudrait la rallumer deux fois par iour, et que celui qui en a le soing ne le faict qu'une fois, a raison de l'éloignement de ladite église ». Son successeur, l'abbé J.-J. Comte, fut confronté avec le même problème. Après avoir cité la synopse du diocèse de Bâle, il se plaint d'être dans l'impossibilité de bien observer la règle et ajoute « que quoique j'aie enjoint à mon clavier (sacristain) sous peine de cassation d'aller tous les soirs et matins allumer la lampe, et qu'on la réallume même après la messe, il arrive cependant quelquefois, nonobstant sa diligence, que la lampe se trouve éteinte, comme je l'ai trouvée moi-même souvent »⁴³. La mauvaise qualité de l'huile était une des causes de ces ennuis, car le vent jouait aussi de mauvais tours aux gardiens de la flamme perpétuelle. La demeure du Très-Haut était si délabrée que, certains jours, le vent coulis y régnait en maître et éteignait la flamme chargée de rappeler aux gens la présence divine en un bâtiment aussi malmené par les ans.

Autre ennui : l'humidité. Bien que l'église fût dépourvue de chauffage, le curé Comte y avait apporté un briquet et de l'amadou pour pouvoir rallumer la lampe défaillante et les cierges qui, depuis les temps anciens, servaient de moyen d'éclairage lors des sombres journées d'hiver. Cette précaution aurait dû lui éviter de « retourner au village et de porter du feu à l'église par le moyen d'une lanterne par temps de vent », car la flamme perpétuelle avait aussi la fonction strictement matérielle d'assurer la conservation du feu. L'astucieux abbé était cependant dupé par Dame Nature, puisque l'humidité qui régnait dans la vieille église était parfois si forte que l'amadou refusait obstinément de brûler. Alors il fallait marcher une bonne trentaine de minutes pour aller chercher du feu au village...⁴⁴

La vieille église était si délabrée qu'elle inspira à l'abbé Comte ces propos : « Il arrive que dès le moment que le vent va un peu fort, le vicaire tremble à l'autel de crainte que le vent n'emporte l'hostie consacrée. » (Le pauvre officiant devait mélanger ses invocations lorsque, les bras levés pour mieux implorer le Seigneur, il priait.) Heureusement, ce malheur ne lui arriva point, ce qui prouve que notre témoin avait l'imagination fertile. Il était même un peu poète, car l'image suivante est fort suggestive : « dès le moment que le vent va un peu fort (...) pour les cierges, après de longs battements, ils s'éteignent quelquefois »⁴⁵. Misérable sanctuaire, en vérité !

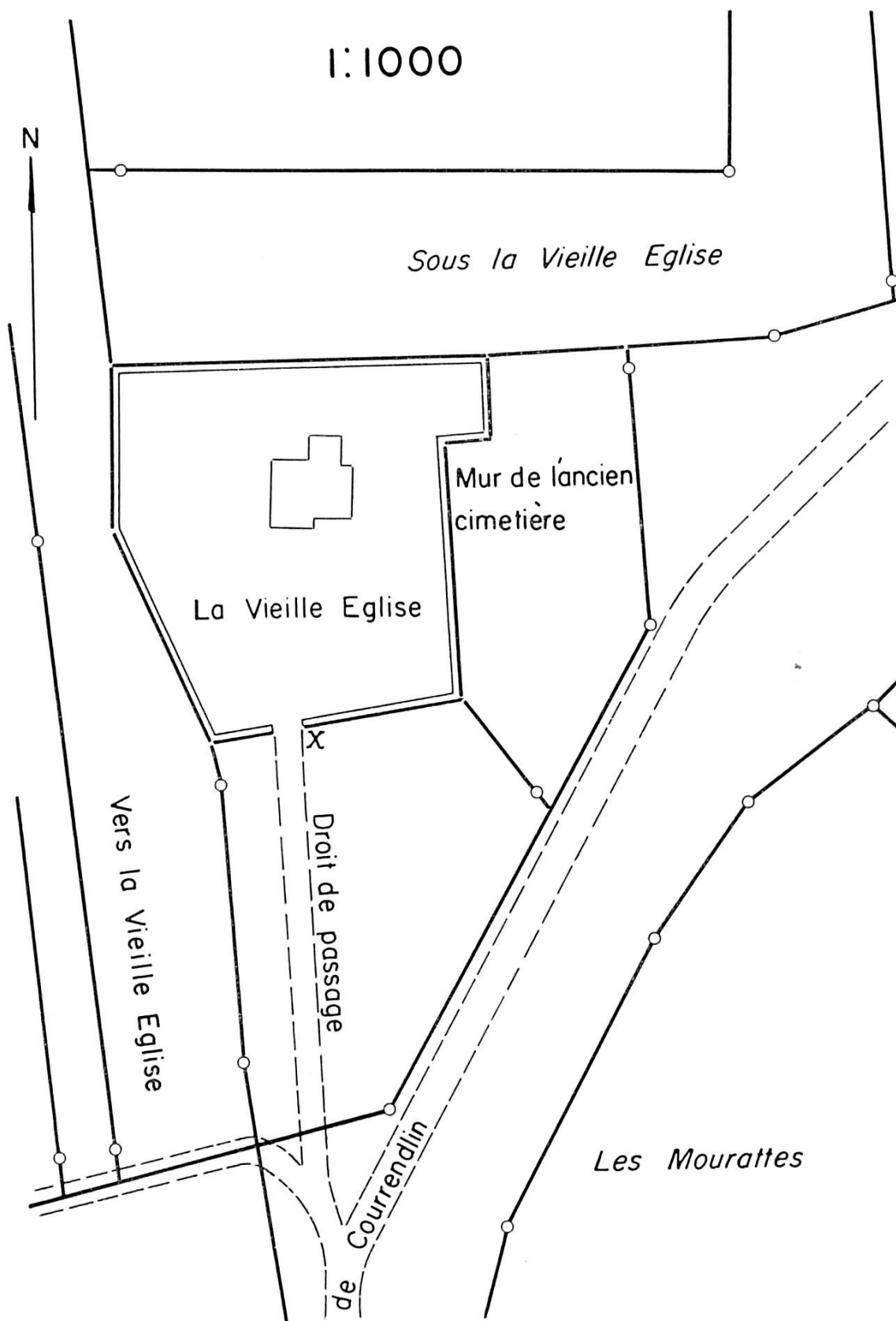
Malgré ces fioritures de style, ce témoignage est précieux pour nous aider à évoquer l'inconfort des églises d'autrefois. Nous sommes habitués à des lieux de culte parfois plus confortables que maints habitats ruraux ou banlieusards et il faut faire un effort si l'on veut juger l'activité pastorale des desservants de la vieille église de Courrendlin au cours de la première moitié du XVIII^e siècle.

En hiver, pour assister à la messe dominicale, il fallait affronter la bise violente qui filait à travers la Vallée. Dans un édifice où seul le clocher n'était pas lézardé, elle pénétrait aisément, venant glacer les pieds



(1)

Plan de situation établi d'après le plan
cadastral de 1847





(3)



(4)

- (1) Au centre de la plaine, les fenêtres obstruées comme les yeux d'un condamné à mort, la vieille église de Courrendlin attend.
- (3) L'unique document concernant les fouilles faites vers 1911.
- (4) Vue du nord-est, cette église est simple comme une mesure humaine.

de tous les fidèles et les mains du célébrant en particulier. Pendant la messe, « quoique juste la moitié (des paroissiens) s'en absente, ils étaient encore aussi pressés dans l'église, et même plus que les brebis à l'ombre »⁴⁶. Il est évident que durant « les rudes froids de l'hiver (...) les prêtres encourent bien du froid en faisant leurs fonctions, spécialement quand il faut si longtemps demeurer pour entendre en confesse et y communier le monde en mesme temps, sans trouver moyen de se chauffer »⁴⁷.

Le jeûne eucharistique obligeant à ne pas manger depuis minuit jusqu'après la communion, le curé devait venir à l'église à jeun dès l'aube, pour confesser, puis communier ses ouailles car, jusqu'à la récente réforme liturgique, les fidèles ne s'approchaient pas de la table sainte durant la messe. Puis, toujours à jeun, le prêtre célébrait l'office dominical dans l'église glaciale. Si au moins l'assistance avait été recueillie !... Hélas, ce n'était guère le cas, puisque « la presse qui empêche beaucoup dans les vieux le recueillement, la dévotion (comme le mettent en avant ceux de Rossemaison) et qui cause parmi les jeunes beaucoup d'irrégularités, de bruits scandaleux et des désordres auxquels il est impossible de remédier à moins que de bâtir une église plus grande »⁴⁸.

Le dimanche après-midi, il faisait le catéchisme, probablement avant les vêpres. Les adultes auraient dû y assister, mais l'abbé Comte devait bien reconnaître que la participation à cette instruction laissait à désirer. Il cite même ce cas : « Un vieillard, âgé de 85 ans, m'a avoué ingénument, que de sa vie il n'avait assisté à un cathéchisme. Quel chagrin, quels soucis et crève-cœur pour un curé qui a un bon nombre de semblables paroissiens. Chrétiens à gros grains ! »⁴⁹

A cause des voleurs, les vêtements sacerdotaux devaient être rapportés à Courrendlin après les cérémonies. « De ceci, écrivait l'abbé Comte, il est facile à conclure et la peine qu'il faut prendre et combien l'on gâte d'ornements par quelques glissades imprévues, il n'est pas moins vrai d'ajouter, que toujours au moins sont-ils chiffonnés, par conséquent mal propres. »

Quant aux objets de culte, il n'était plus possible de les laisser à la sacristie depuis que les voleurs pouvaient y pénétrer quand ils voulaient. « A réitérées fois », ils se permirent de piller la vieille église. En février 1738, le sacristain « trouva le matin toutes les portes forcées et cassées jusqu'au tabernacle, mais les voleurs n'y ayant trouvé qu'un ciboire de bois doré, ils n'ont emporté que la petite demi-lune d'argent doré, qui se met dans la monstrance qui porte l'hostie consacrée ; ils ont aussi laissé le calice de cuivre doré ». En ajoutant à ces objets ceux conservés à la cure, on peut établir un état partiel des biens de cette église, puisque nos recherches pour trouver un inventaire furent infructueuses. « Quelle charge pour un curé, ajoutait le requérant, d'être obligé de garder dans sa maison tous les vases sacrés, les calices, ciboires, croix d'argent, ampoules tant des Saintes Huiles pour les infirmes, que du Saint Chrême et

d'Huiles des cathécumènes pour baptiser les enfants⁵⁰. » Il se plaignait aussi de devoir courir à la lointaine église chaque fois qu'un moribond demandait à être secouru. Il fallait absolument obtenir l'aide des décimateurs pour pouvoir construire un nouveau sanctuaire au milieu du village et il énumérait les avantages spirituels dont ses ouailles et lui-même bénéficieraient si son vœu était réalisé⁵¹. Mais le pauvre homme ne se doutait pas qu'il allait devoir lutter encore durant près de vingt ans avant de réussir.

La situation géographique de cet édifice présentait de si nombreux inconvénients qu'on peut se demander ce qui lui valut une existence de neuf siècles comme église paroissiale. Ici aussi les motifs financiers en furent la cause, car fidèles et décimateurs répugnaient à faire des dépenses et ils préféraient tirer parti de ce qui existait plutôt que d'envisager la construction d'un nouveau sanctuaire. Mais la parcimonieuse utilisation des recettes fiscales était poussée trop loin.

Mis à part les paroissiens, que l'autorité supérieure contraignait à entretenir sérieusement le clocher, la trésorerie du prince-évêque et les chanoines du haut chapitre d'Arlesheim ne firent rien pour maintenir en bon état la nef et le chœur de cet édifice. Au début du XVIII^e siècle, comme nous l'avons déjà vu, l'église était « entièrement ruineuse à l'exception du clocher », elle ne pouvait contenir que la moitié des paroissiens et elle était si éloignée de leurs demeures qu'ils préféraient se rendre dans un autre lieu de culte. Finalement, il devint évident que seule la construction d'une nouvelle église pouvait résoudre tant de problèmes.

En 1722, il fut question de la bâtir, mais « les difficultés qui se rencontrèrent à cause du Chœur empêchèrent malheureusement de mettre ce pieux projet à exécution »⁵⁰. Les chanoines d'Arlesheim, comme collateurs et gros décimateurs, mirent des entraves et une décennie s'écoula sans aucune réalisation. Le 27 novembre 1738, le curé Comte et les représentants des villages composant la paroisse de Courrendlin adressèrent une requête au prince-évêque de Bâle. Ils eurent « la hardiesse de venir se prosterner avec une grande confiance à ses pieds pour la supplier (Son Altesse) très humblement de bien vouloir, par une grace toute spéciale, donner des gracieuses ordres pour faire bâtir une Eglise selon la nécessité, et le besoin des très humbles supplians et députés, qui se soumettent pour eux, et au nom de toute la paroisse de faire les courvées »⁵¹.

Demander la permission de construire une église et n'offrir que le travail en corvée, c'était, semble-t-il, vouer le projet à l'échec. Pour fonder une telle revendication, ils citèrent des cas où l'église fut « transportée » au village sans que les paroissiens n'aient « contribué aucun liard, mais bien les courvées seuls » : en 1701, à Courfaivre; en 1714, à Soyhières ; un peu plus tôt, Courtételle et Vicques⁵².

L'emplacement choisi était « dans le village de Courrendlin, scavoir un verger séparé de la maison curiale par le grand chemin, dans une

petite éminence ny sujette à l'humidité ny trop voisine des autres maisons du village ». Ce terrain était presque totalement situé sur un fief du prince-évêque, sauf une petite partie que la paroisse aurait dû acquérir, ce qu'elle « ne scauroit faire, dit-on, par rapport à sa grande pauvreté ». Transcrivant les revendications des paroissiens, les commissaires ajoutèrent : « Cette pauvre paroisse se plaint n'avoir même pas de bois pour le chaudfour (fabrication de la chaux) et prie très humblement Son Altesse de vouloir gracieusement permettre qu'on prenne dans ses heutes joux de Rebeuvelier, contigües au réage dudit Courrendlin, le bois nécessaire, qui consiste en bois de perche (hêtre)⁵³. » Faut-il ajouter que cette requête fut repoussée ? Les communautés des villages composant la paroisse possédaient bien assez de forêts pour procurer ce bois, mais il ne coûtait rien d'essayer...

L'état d'esprit des paroissiens est encore mis en évidence par le fait suivant. En 1739, le 19 juin, ils condamnèrent leur église à la destruction : « La paroisse se soumet d'abatre et de démolir ces vieux bâtimens de fond en comble, cela fait la dite paroisse ouvrira et creusera les fondemens de la nouvelle église⁵⁴. »

La vieille église de Courrendlin fut donc bien près de disparaître à jamais ! Mais, au fait, les paroissiens avaient-ils subitement oublié les multiples ennuis créés par l'éloignement de l'ancienne ?

Non. Une fois encore, la cause de ce choix réside dans des questions d'argent. En 1754, le député de Châtillon, Jean-Jacques Cortat, celui de Rossemaison, Etienne Cléménçon, et les habitants de Vellerat firent savoir aux commissaires du prince-évêque qu'ils s'opposaient à la construction de la nouvelle église dans le village de Courrendlin : « Ils ont déclarés reconnoître vrayment la nécessité de bâtir une nouvelle Eglise, mais ils demandent et prétendent qu'on la bastisse sur la même place, disant que les manans desdits lieux estants pauvres ils se trouveraient extremement chargés de la bâtisse d'une nouvelle tour dans le village, qui seroit nécessaire à raison de la grandeur de leurs cloches, et qui tomberoit à leurs charge⁵⁵. » C'est évident, en restant sur l'ancien emplacement, les paroissiens n'auraient pas démoli la tour et la nouvelle église aurait été construite sans frais pour eux.

Etant assez intelligents pour prévoir un échec de leur plan, ils proposèrent un emplacement sis « sur un pré appartenant à la communauté de Courrendlin, proche le grand pont aboutissant sur les chemins des deux communautés opposantes ». Plus près de leur domicile, cet endroit fut cependant repoussé par le commissaire parce qu'il trouvait cette place « trop marécageuse et susceptible aux mêmes inconvéniens que partout ailleurs⁵⁶ ». Finalement, la vieille église fut sauvée de la destruction par le prince-évêque qui, le 12 février 1755, donna l'autorisation d'en construire une nouvelle au village de Courrendlin. Malgré l'opposition précitée, il décida que « les habitans et Communautés de la paroisse bâtiront le clocher à proportion des autres bâtimens (qui étaient mis à la

charge des décimateurs), fourniront le bois et feront en outre toutes corvées nécessaires » ⁵⁷.

Deux ou trois ans plus tard, l'ancien sanctuaire devenait, selon l'abbé Daucourt, un lieu de pèlerinage ⁵⁸. Durant plus de 900 ans, il avait été le centre religieux de la vaste paroisse de Courrendlin.

Depuis plus de deux siècles, il sommeille à l'orée du village, les fidèles ayant toujours tenu à conserver une partie de la nef et le chœur de « la ruineuse église » où prièrent tant de leurs ancêtres.

Le 4 juin 1911, le conseil paroissial autorisa M. Propper, de Bienne, à entreprendre des fouilles aux alentours de ce monument historique ⁵⁹. Comme en témoigne une photographie, elles furent effectuées. Malheureusement, c'est l'unique document concernant ces travaux que nous ayons pu découvrir. N'existe-t-il pas un rapport de fouilles ? Où est-il conservé ?

En 1965, M. Alban Gerster a établi un devis détaillé en vue de la restauration de cet édifice. Dans son rapport préliminaire, nous avons relevé l'information selon laquelle la découverte d'une pièce de sarcophage de l'époque mérovingienne confirmerait, si besoin est, l'ancienneté de ce monument. M. Gerster attire également l'attention sur les fresques du chœur et l'intérêt que présenterait une nouvelle campagne de fouilles.

Mais où trouver l'argent nécessaire pour sauver l'ancienne église de Courrendlin ? Les autorités locales sont bien conscientes de la valeur de ce monument mais, en un temps où les deniers publics sont trop rares pour résoudre les problèmes urgents en tant de domaines, peut-on laisser aux seuls habitants d'un village la charge de sauver un monument séculaire précieux pour l'ensemble du pays ?

SOURCES ET RÉFÉRENCES

Abréviations

- AEB = Archives de l'ancien Evêché de Bâle, Porrentruy.
APC = Archives paroissiales, Courrendlin.
Trouillat = *Monuments de l'ancien Evêché de Bâle*, par J. Trouillat et L. Vautrey.
Actes SJE = « Actes » de la Société jurassienne d'Emulation.
Daucourt = *Dictionnaire historique des paroisses de l'ancien Evêché de Bâle*, par A. Daucourt.

- ¹ Actes SJE 1954, p. 54 et Actes SJE 1931.
² Actes SJE 1931, p. 308 — Trouillat, t. V, p. 129 : 21 février 662. — Le récit du moine Bobolène que nous avons utilisé est celui publié par P.-O. Bessire dans les Actes SJE 1954.
³ Actes SJE 1954, p. 71.
⁴ Actes SJE 1947, p. 267 à 270. — L'emplacement où elle se trouvait est indiqué par « X » sur le plan de situation.
⁵ Daucourt, p. 217.
⁶ Daucourt, p. 221.
⁷ Trouillat, t. I, p. 113 et Actes SJE 1954, p. 88.
⁸ Trouillat, t. I, p. 121.
⁹ Trouillat, t. I, p. 139.
¹⁰ Actes SJE 1954.
¹¹ Trouillat, t. III, p. 544.
¹² Trouillat, t. V, p. 127 — Dans l'exemplaire des *Monuments* conservé au Musée jurassien, l'abbé A. Daucourt a biffé le mot « évêque » et l'a remplacé par « chapitre de Bâle ».
¹³ Trouillat, t. V, p. 127.
¹⁴ Daucourt, p. 217. Son hypothèse selon laquelle les corps des saints Germain et Randoald auraient été déposés dans la chapelle de Courrendlin ne peut être retenue. Voir A. Rais : *Delémont, ma ville*, p. 26.
¹⁵ A. Rais, dans *Le Pays* du 3. 7. 1971, page 6.
¹⁶ AEB — A27/8.
¹⁷ *Ibidem*.
¹⁸ *Ibidem*, N° 38.
¹⁹ *Ibidem* — Il s'agissait de 250 tuiles, de 50 briques et de 12 « copuës ».
²⁰ Selon A. Rais, dans *Delémont ma ville*, la tuilerie se dressait devant la Porte au Loup.
²¹ AEB — A 27/8 — document daté du 13. 5. 1734.
²² AEB — A 27/8 — N° 6.
²³ AEB — 27/8 — lettre non signée écrite en 1738, entièrement publiée par l'abbé Daucourt dans son *Dictionnaire* ; par divers recoupements, nous sommes arrivé à la conclusion que l'auteur de cette requête est l'abbé Jean-Jacques Comte, vicaire.
²⁴ AEB — A 27/8 — N° 1 ; voir note N° 39.
²⁵ Les décimateurs, responsables de l'entretien de cette partie du sanctuaire, feront néanmoins des difficultés lorsqu'il s'agira de réparer les conséquences de leur négligence en construisant une nouvelle église.
²⁶ AEB — A 27/8 — N° 3. Les autorités de l'époque étaient : Jean-Jacques Comte, vicaire à Courrendlin, Jean-Jacques Perina, maire, et Antoine Champion, ambourg, pour le même village ; Gabriel Seuret, maire, et Frantz Comte, ambourg, pour Châtillon, Nicolas Cuttat, ambourg de Rossemaison, Frantz Hechmann, ambourg de Vellerat.
²⁷ P.-O. Bessire, *Histoire du Jura bernois et de l'ancien Evêché de Bâle*, p. 87.
²⁸ A. Montandon, *Notice historique sur la Réformation de la partie française de l'ancien Evêché de Bâle*, p. 218.
²⁹ A. Montandon, *op. cit.*, p. 246.
³⁰ Daucourt, p. 211.

- 31 Montandon, *op. cit.*, p. 245.
 32 Daucourt, p. 212.
 33 Montandon, *op. cit.*, p. 246.
 34 Montandon, *op. cit.*, p. 251.
 35 AEB — A 27/8 — N° 49.
 36 AEB — A 27/8 — lettre de 1738.
 37 Voir note N° 23.
 38 AEB — A 27/8 — N° 32.
 39 La valeur de ces anciennes mesures est, selon le tableau publié par G. Amweg dans les Actes SJE de 1928, pour la Prévôté de Moutier-Grandval :
 — le pied = 32 cm
 — l'aune = 59 cm
 — le boisseau = 20,9 litres
 — le bichot = 24 boisseaux (G. Amweg, *Histoire populaire du Jura bernois*, p. 224.)
 — le pot = 2,09 litres
 — la livre = 567 grammes
 40 Il s'agit du curé Etienne Viatte, prédécesseur du curé Jean-Jacques Comte.
 41 AEB — A 27/8 — N° 32.
 42 AEB — A 27/8 — N° H 26.
 43 Voir note N° 23.
 44 *Ibidem.*
 45 *Ibidem.*
 46 *Ibidem.*
 47 AEB — 27/8 — N° H 26.
 48 Voir note N° 23.
 49 *Ibidem.*
 50 AEB — A 27/8 — requête de 1738.
 51 AEB — A 27/8 N° 2.
 52 *Ibidem.*
 53 *Ibidem.*
 54 AEB — A 27/8 — requête de 1739.
 55 AEB — A 27/8 — N° 1.
 56 *Ibidem.*
 57 AEB — A 27/8 — Acte du 12. 2. 1775.
 58 Daucourt, p. 229.
 59 APC — Procès-verbaux.